

Appel régional pour l'Afrique ARC (2024)

Préface

L'Afrique est parmi les continents les plus exposés au changement et à la variabilité climatique, une situation encore plus complexe en raison de l'interaction de divers facteurs de stress à différents niveaux et de sa capacité d'adaptation limitée. Selon l'indice de vulnérabilité climatique pour 2021, neuf des dix pays les plus vulnérables au monde se trouvent en Afrique subsaharienne. Des secteurs clés du développement ont subi des pertes et des dommages considérables imputables au changement climatique, notamment en matière de perte de biodiversité, de pénuries d'eau, de baisse des rendements agricoles et de productivité du bétail. En outre, les effets néfastes sur la santé humaine incluent des maladies liées au stress thermique, une augmentation et une nouvelle distribution des maladies à transmission vectorielle, une diminution du nombre d'abris disponibles, une exacerbation des problèmes de sécurité nationale et des conflits internationaux, ainsi que des changements dans les écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres.

Les secteurs économiques clés de l'Afrique sont particulièrement sensibles aux fluctuations climatiques actuelles, subissant d'importants impacts économiques. Cette sensibilité est renforcée par des défis de développement préexistants tels que la pauvreté endémique, des systèmes de gouvernance et des structures institutionnelles complexes ; un accès restreint au capital, y compris les marchés financiers, les infrastructures et les technologies ; ainsi que la dégradation des écosystèmes, sans oublier les désastres et les conflits de grande ampleur. Depuis 2020, le continent africain enregistre des pertes annuelles estimées entre 7 et 15 milliards de dollars, conséquences directes des ravages du changement climatique. Ce chiffre devrait atteindre 50 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et jusqu'à 7 % du PIB de l'Afrique en moyenne. Cette situation désastreuse a été aggravée par les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 et par l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur les importations de carburant et de denrées alimentaires. Ces effets se sont traduits par le déclin

d'économies entières et par des difficultés accrues pour les populations vulnérables telles que les femmes et les enfants.

L'exposition et la vulnérabilité au changement climatique en Afrique sont multidimensionnelles avec des facteurs socio-économiques, politiques et environnementaux qui se recoupent. En tant que telles, elles nécessitent une approche transdisciplinaire et des partenariats transfrontaliers pour aborder et fournir des solutions globales aux défis qui y sont associés. Au cours des trois dernières années, le Belmont Forum s'est engagé avec des chercheurs africains à travers une série d'activités de cadrage pour discerner les lacunes en matière de connaissances et les priorités dans la lutte contre la vulnérabilité au changement climatique sur l'ensemble du continent. Les chercheurs ont mis l'accent sur trois grands thèmes pour renforcer les capacités scientifiques et connecter les systèmes de connaissances aux organisations d'aide à la décision pour des réformes politiques responsables.

À l'appui des objectifs et des domaines prioritaires de l'Union africaine en matière de climat, d'environnement et de durabilité pour l'Agenda 2063, la NRF dirige le développement de cet appel régional africain pour l'action de recherche collaborative (CRA) du Belmont Forum afin de relever certains des défis décrits ci-dessus.

Contexte politique

Le Programme des Nations unies pour le développement prévient que les progrès réalisés au cours de la dernière décennie en matière de développement humain pourraient être ralentis, voire inversés, par le changement climatique, alors que de nouvelles menaces apparaissent pour l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire et la santé publique. Les effets du changement climatique - élévation du niveau de la mer, sécheresses, vagues de chaleur, inondations et variations des précipitations - pourraient, d'ici à 2080, plonger 600 millions de personnes supplémentaires dans la malnutrition et augmenter de 1,8 milliard le nombre de personnes confrontées à la pénurie d'eau. Divers processus climatiques et non climatiques influencent les inondations, qui se traduisent par des crues de rivières, des crues soudaines, des inondations urbaines, des inondations d'égouts, des inondations provoquées par le débordement de lacs glaciaires et des inondations côtières. Les débats politiques sur la crise alimentaire, tels que le Sommet de l'Organisation des Nations unies sur l'alimentation et l'agriculture (FAO) en juin 2008, n'ont pas permis d'identifier le rôle de la gestion durable des terres pour garantir la sécurité alimentaire.

La stratégie de l'Union africaine en matière de changement climatique a été élaborée en tant que document de planification stratégique décennal dans le cadre d'un effort de

coopération proactive visant à atteindre les objectifs de l'Agenda 2063. L'objectif principal était de s'attaquer aux implications et aux fardeaux du changement climatique qui limitent l'intégration et le développement de l'Afrique. Cette stratégie de l'UA sur les changements climatiques fonctionne également dans le contexte d'un ensemble plus large de plans et d'efforts internationaux et continentaux. Il s'agit notamment de l'Accord de Paris de la CCNUCC, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Programme détaillé de développement agricole africain, du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, de l'Initiative pour l'adaptation de l'Afrique, de la Zone de libre-échange continentale africaine, de l'Initiative pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et du Plan d'action pour la relance verte de l'Union africaine.

Dans le cadre de l'initiative africaine et de l'appropriation africaine, l'un des principes fondamentaux de l'Agenda 2063 de la stratégie de lutte contre le changement climatique de l'UA stipule explicitement que le continent doit générer ses propres capacités scientifiques, technologiques et entrepreneuriales dynamiques et trouver des sources de financement nouvelles, prévisibles et durables pour sa réponse au changement climatique, en tenant compte des valeurs sociales et culturelles de l'Afrique et de ses dotations en capital naturel. Pour ce faire, il faut promouvoir l'action climatique et environnementale comme une opportunité d'investissement et une source d'amélioration socio-économique dans les forums politiques de haut niveau des États membres, tels que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (AUE).

Selon la COP26 sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI), depuis le début du siècle, le changement climatique a causé à l'Afrique subsaharienne des pertes économiques directes annuelles de plus de 520 millions de dollars américains. On estime que le continent dépensera entre 7 et 15 milliards de dollars par an pour répondre aux défis posés par le changement climatique. D'ici 2050, ce montant devrait atteindre 35 milliards de dollars par an. D'ici 2050, le changement climatique devrait coûter à l'Afrique 4,7 % de son PIB et à l'Amérique du Nord 1,1 %. En outre, le taux de réchauffement sur le continent est supérieur à la moyenne mondiale de 0,15 °C par décennie entre 1951 et 2020. Le continent devrait connaître une augmentation des températures extrêmes et des précipitations extrêmes plus fréquentes et plus intenses en raison du réchauffement climatique observé.

Les pays africains s'efforcent d'atténuer les effets du changement climatique. En 2019, les nations africaines ont déjà dépassé leurs contributions au changement climatique,

dépensant en moyenne 5 % de leur PIB annuel pour soutenir les efforts d'adaptation et d'atténuation. En outre, des organisations régionales telles que l'Initiative africaine d'adaptation travaillent d'arrache-pied pour accroître la résilience agricole de l'Afrique. Par exemple, le Maroc est le premier producteur mondial d'énergie solaire, ce qui évite au monde d'émettre plus de 760 000 tonnes de dioxyde de carbone chaque année. L'utilisation de l'énergie géothermique constitue un autre effort notable pour réduire les émissions du Kenya de 32 % d'ici à 2030. Les nations africaines contribuent à leur manière. Toutefois, il appartient en fin de compte à tous les pays de rester déterminés à tenir la promesse de l'Accord de Paris d'apporter une réponse juste, égale et énergique au changement climatique.

En tant que plus grande île du monde et deuxième plus grand continent, l'Afrique est très dépendante des ressources côtières et marines. L'état des océans influe sur la sécurité alimentaire, la protection des côtes, le commerce maritime et le développement économique, ainsi que sur la capacité de l'humanité à répondre aux aspirations nationales, régionales et mondiales en matière de climat. Sans mesures urgentes pour remédier à la dégradation accélérée des océans, la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique sera compromise. La stratégie maritime intégrée pour l'Afrique à l'horizon 2050, publiée en 2012, reconnaît l'importance de l'océan pour le développement économique durable et équitable de l'Afrique. La vision globale de la stratégie AIM 2050 est de favoriser la création de richesses à partir des océans et des mers d'Afrique, en développant une économie bleue prospère et durable d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement. La stratégie reconnaît l'importance d'accroître la recherche, l'innovation et les capacités en Afrique pour atteindre les objectifs stratégiques fixés.

Conformément à ce principe, la Décennie des Nations unies pour l'océanologie au service du développement durable est une initiative dirigée par les Nations unies qui fournit un cadre pour la production et l'adoption d'une océanologie transformatrice, afin de contribuer au développement durable, y compris aux objectifs et cibles de l'Agenda 2063 pour l'Afrique. Reconnaisant l'importance fondamentale des ressources côtières et marines pour l'Afrique, ainsi que les défis spécifiques auxquels sont confrontés le continent et les États insulaires adjacents, la feuille de route de la Décennie de l'océan pour l'Afrique a été lancée en 2022 afin d'identifier les priorités en matière de connaissances océaniques, de développement des capacités et d'infrastructures de recherche océanique dans le cadre de la Décennie de l'océan.

Contexte et justification

À la suite de quatre réunions de cadrage au cours desquelles un certain nombre de questions ont été soulevées par divers participants, toutes les questions ont été synthétisées et résumées en trois thèmes, à savoir

1. Liens entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et la santé
2. Pollution des terres, de l'air et des océans
3. Préparation, réactivité et restauration face aux catastrophes

L'économie verte et bleue a également été identifiée comme une question transversale aux trois thèmes. En outre, l'éducation et la sensibilisation ont été identifiées comme une activité transversale qui implique la conception et la mise en œuvre de programmes et de matériels d'éducation et de communication susceptibles d'améliorer les connaissances et les compétences du public et des parties prenantes en matière de conservation des ressources afin d'accroître la participation et l'autonomisation des communautés dans les trois thèmes identifiés.

Thématique 1

Liens entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et la santé

La sécurité de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation est inextricablement liée à la durabilité à l'échelle humaine, environnementale et financière. Un approvisionnement en eau insuffisant et une mauvaise qualité de l'eau, des régimes alimentaires malsains, des approvisionnements alimentaires peu fiables ou dangereux et des sources d'énergies insuffisantes et irrégulières ont d'innombrables répercussions pour la santé humaine, animale et écosystémiques - en particulier lorsque ces facteurs sont combinés.

Sur l'ensemble du continent africain, les efforts visant à accroître la durabilité de ces éléments interdépendants se traduisent naturellement par des avantages pour l'homme et l'environnement. Il est essentiel que ce CRA prenne en compte l'impact du changement climatique sur l'eau, l'énergie et les systèmes alimentaires tout en fournissant des mécanismes pour améliorer les résultats en matière de santé et atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, notamment mettre fin à l'extrême pauvreté, améliorer l'éducation, générer de l'eau potable bonne qualité, et fournir un accès à des sources d'énergie abordables, fiables et propres. La recherche doit être innovante et promouvoir l'utilisation de technologies adaptées au contexte africain.

L'objectif est de rassembler les acteurs pour trouver de nouvelles solutions innovantes au défi de l'interface alimentation-eau-énergie-santé, dans le but d'améliorer l'accès à l'eau et à une meilleure qualité de vie. Par conséquent, les contributions qui soutiennent

la recherche innovante sur l'interface eau-énergie-alimentation-santé sont encouragées pour cet appel, telles que des connaissances et des évaluations solides de l'interface alimentation-eau-énergie-santé ; la gouvernance et la gestion à plusieurs niveaux de l'interface alimentation-eau-énergie-santé et la gestion de stratégies et de solutions potentielles pour faire face aux risques et aux compromis émergents de la transition énergétique et de l'interface alimentation-eau-énergie.

Thématique 2

Pollution des sols, de l'air et des océans

La pollution est la principale cause environnementale de maladies et de décès prématurés dans le monde. La pollution de l'air due aux feux de cuisson, au chauffage, à la combustion de la biomasse, aux émissions des véhicules, à la poussière transportée par le vent et à d'autres sources est responsable de plus d'un million de décès par an en Afrique. Selon Fisher et al, 2021, la pollution de l'air est le deuxième facteur de mortalité en Afrique après le SIDA. Bien que ces particules en suspension puissent être présentes n'importe où sur le continent, de nombreuses villes africaines ont actuellement des concentrations qui dépassent de loin les niveaux sains définis par l'Organisation mondiale de la santé. Une exposition prolongée est particulièrement néfaste pour le développement des enfants et peut entraîner des troubles pulmonaires et cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux et la mort. Certains aérosols, tels que le carbone noir et les aérosols sulfatés, ont également des effets qui peuvent exacerber le changement climatique, notamment les régimes pluviométriques et les chaleurs extrêmes, qui à leur tour affectent la santé et les moyens de subsistance. Efforts de transition vers des sources d'énergie renouvelables.

L'Afrique est riche en ressources naturelles et minérales ; cependant, l'exploitation de ces ressources, la croissance démographique, les rejets urbains et industriels, les activités agricoles, l'exploitation minière, les décharges, les déchets électroniques et les marées noires ont entraîné une pollution extrême de l'environnement. Le dépôt de déchets en surface, dans le sous-sol ou dans les océans contamine le sol et les eaux souterraines, entraîne des déchets marins et menace la santé publique, l'économie et le tissu social. Les changements climatiques anticipés risquent d'aggraver encore la pollution de l'environnement. Par conséquent, les recherches menées dans le cadre du présent appel devront améliorer la durabilité des ressources terrestres et leur capacité à soutenir les systèmes vivants, accroître la connaissance rigoureuse de l'impact de la pollution sur la biodiversité des océans et l'économie bleue, et fournir des outils pour une gestion durable des océans. Elle peut également inclure des outils visant à exploiter le recyclage des déchets plastiques et d'autres polluants terrestres et océaniques.

Dans ce contexte, les contributions qui soutiennent la recherche innovante et les nouvelles solutions pour relever le défi de la pollution en Afrique sont encouragées. Cela inclut l'évaluation de l'impact de la pollution des sols, de l'air et des océans.

Thématique 3

Préparation, réactivité et restauration face aux catastrophes

La pandémie de COVID-19, les inondations et les sécheresses dans diverses régions du continent, ainsi que les risques liés aux océans tels que l'élévation du niveau de la mer, les tsunamis ou les tempêtes côtières plus fréquentes et plus intenses montrent que la plupart des pays ne sont pas totalement capables de concevoir des mesures agiles et efficaces d'alerte, de réponse et de rétablissement en cas de catastrophe. Bien que des mesures minimales de gestion des catastrophes et de rétablissement aient été mises en œuvre, elles n'ont pas suffi à stabiliser les activités de développement socioéconomique et écologique de ces communautés. En conséquence, la pauvreté augmente, ainsi que de nombreux problèmes sociaux.

Cet appel à projets donnera la priorité à la recherche qui discerne les mécanismes efficaces de préparation, de réponse et de reprise en cas de catastrophe dans les régions les plus exposées en Afrique, y compris les communautés côtières, en Afrique, tels que l'évaluation des risques de catastrophes et des risques multiples, la cartographie, la réponse et les opérations de secours, les systèmes d'alerte précoce et d'alerte en cas de catastrophe et la conception et la mise en œuvre d'actions à moyen et long terme pour le rétablissement et la reconstruction en cas de catastrophe, sont encouragées.

Exigences du projet :

Les propositions doivent établir un lien solide et délibéré entre les aspects sociétaux et environnementaux des défis environnementaux mondiaux afin de garantir qu'elles répondent au défi de Belmont pour la recherche transdisciplinaire internationale : fournir des connaissances permettant de comprendre, d'atténuer et/ou de s'adapter au changement environnemental mondial.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur de ces défis, les consortiums de recherche doivent être véritablement transdisciplinaires, et donc inclure des chercheurs issus : a) des sciences sociales/humaines/économiques et b) des sciences naturelles/sciences physiques/ingénierie/technologie, ainsi que c) des partenaires sociétaux (c'est-à-dire des citoyens, des entreprises, des organisations de la société civile), en utilisant une approche participative, de co-conception et de co-mise en œuvre. D'autres détenteurs de connaissances sont invités à faire partie du consortium proposant une fois que ce critère minimum est rempli.

Les propositions retenues **doivent aborder le sujet de l'appel** et porter sur au moins un des trois thématiques (*en encourageant les liens transversaux entre plusieurs domaines et en encourageant l'intégration des économies bleue et verte, l'éducation et la sensibilisation*). Les soumissions doivent clairement décrire comment le projet proposé abordera le thème de l'appel et réalisera les activités. Les propositions retenues incluront des budgets bien justifiés, une répartition des fonds et une répartition claire des rôles, des responsabilités et du temps.

Les propositions doivent inclure :

1. **Un plan de gestion des données** incluant l'accessibilité publique des données, des objets numériques, des résultats et des conclusions ;
2. **Une description du projet** comprenant le contexte, le plan de recherche et la composition du consortium avec une discussion détaillée de l'engagement des parties prenantes et du processus de coproduction ;
3. **Un plan de gestion** décrivant la mise en œuvre de la coordination globale, du suivi, de la supervision et de l'évaluation du projet ;
4. **Un plan d'impact, d'engagement et de diffusion**, y compris l'élaboration de vidéos d'introduction et de valorisation pour les réunions de lancement et de fin de parcours, les activités prévues dans les médias sociaux ainsi que toute autre activité de communication tournée vers l'extérieur prévue à la suite de ce travail, les activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre du codéveloppement de la recherche ;
5. **Un plan de financement**, y compris le financement pour participer à des activités coordonnées tout au long de la durée de vie du projet, telles que la participation aux réunions de lancement, de mi-parcours et de fin de parcours de l'ARC qui se tiendront au [Congrès sur la recherche et l'innovation en matière de durabilité](#). Les dépenses liées à ces activités doivent être prises en compte dans le plan de financement afin de permettre la participation d'au moins trois membres du consortium.

Durée du projet :

Les projets doivent durer *trois* ans, mais les annexes individuelles peuvent fournir un soutien pour des durées variables allant jusqu'à *quatre* ans (selon la définition de l'annexe de financement appliquée).

Critères d'éligibilité :

Les propositions doivent aborder un ou plusieurs des thèmes spécifiés tout en répondant au défi Belmont pour la recherche transdisciplinaire. Les consortiums

comprenant une plus grande proportion de chercheurs africains ou basés dans le Sud auront un avantage supplémentaire.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des défis, les consortiums de recherche doivent être véritablement transdisciplinaires et rassembler des chercheurs en sciences naturelles et sociales ainsi que des partenaires sociaux (communautés locales, secteurs privé et public, organisations de la société civile, ONG et organisations gouvernementales) par le biais d'approches participatives, de co-conception, de co-développement et de co-mise en œuvre. Une fois ce critère minimum rempli, d'autres détenteurs de connaissances sont invités à rejoindre le consortium proposé. La transdisciplinarité des consortiums de recherche et la participation active des parties prenantes au contenu de la recherche et de l'innovation est un critère important qui doit être clairement démontré dans la candidature.

Les chercheurs et les partenaires sociaux des pays qui ne sont pas soutenus par l'une des agences partenaires peuvent participer au projet de recherche à leurs propres frais.

Pour être éligible à cet appel, les groupes de recherche ("Consortiums de recherche") doivent compter au moins trois participants au Consortium, représentant au moins trois pays différents, chacun demandant le soutien d'au moins trois organismes de financement participants. Pour chaque consortium, au moins deux pays doivent appartenir au continent africain. **Pour les consortiums auxquels participent un grand nombre de pays, un minimum recommandé de 50 % doit provenir du continent africain.**

Pour être considéré comme éligible à cet appel, un consortium de recherche doit compter **trois participants ou plus**, représentant **au moins trois pays différents**, demandant un soutien à **au moins trois organisations de financement participantes**. Les conditions d'éligibilité de chaque organisme de financement figurent dans l'annexe du présent appel sur le site web du Forum Belmont.

Les membres du consortium peuvent **demandeur un financement** ou **un soutien en nature** comme indiqué dans chaque annexe. Des membres supplémentaires peuvent participer de manière autofinancée si le nombre minimum de participants de trois pays, demandant à trois organisations de financement, est atteint.

Chaque consortium de recherche **doit avoir un responsable de consortium**, qui facilite la collaboration et la communication au sein de l'équipe, soumet la proposition de recherche et les rapports annuels, qui doivent être présentés chaque 15 juin pendant toute la durée du projet. **Les responsables de consortium doivent demander un financement** à un organisme de financement participant et ne peuvent pas participer de manière autofinancée ou en nature. Il est essentiel que chaque membre du consortium et chaque responsable de consortium examine les annexes des agences de financement

applicables pour cet appel afin de déterminer si leurs demandes de financement dans le plan de financement correspondent au soutien disponible. Les questions spécifiques relatives à l'éligibilité doivent être adressées au point de contact indiqué au bas de chaque annexe organisationnelle. Nous encourageons la création d'un consortium de recherche équilibré du point de vue géographique et du point de vue du genre, qui offre des possibilités de participation aux chercheurs en début de carrière.

Veillez noter que certains organismes de financement participant à cet appel à la recherche ont adopté des politiques qui peuvent ne pas autoriser le financement d'individus si une personne, une institution publique ou privée, une entreprise ou une association de Russie ou de Biélorussie fait partie du consortium concerné. Les consortiums peuvent être jugés inéligibles pour cette raison.

Critères d'évaluation :

Les propositions seront examinées en fonction des critères de sélection suivants :

1. Qualité/mérite intellectuel

- Quelle est la qualité de la science proposée ? Dans quelle mesure les buts et objectifs du projet de l'équipe sont-ils novateurs ?
 - Dans quelle mesure l'activité fait-elle progresser la connaissance et la compréhension dans son propre domaine et dans des domaines différents ?
 - Dans quelle mesure l'activité proposée suggère-t-elle et explore-t-elle des concepts créatifs, originaux et novateurs ?

2. Adéquation avec les objectifs de l'appel (y compris l'engagement des utilisateurs et les incidences sociétales ou plus larges)

- Répondre à au moins un des thèmes de l'appel
- Engagement des utilisateurs de la recherche/acteurs de la société (décideurs politiques, régulateurs, ONG, communautés, organisations locales et autochtones, ou industrie) et efficacité des activités d'échange de connaissances proposées.
- Impacts attendus : par exemple sociétaux, politiques, économiques
 - Quels peuvent être les avantages de l'activité proposée pour la société (par exemple, développement politique, économie) ?
 - Comment les utilisateurs/acteurs de la société ont-ils été impliqués et quelle est l'efficacité des mécanismes proposés pour le transfert des connaissances aux décideurs ?
 - La collaboration en matière de recherche se concentre-t-elle sur des défis mondiaux pour lesquels les solutions ne peuvent être trouvées que par des approches scientifiques globales ?

3. Personnel/qualité du consortium

- Compétence et expertise des équipes et complémentarité des membres du consortium ?
 - Dans quelle mesure les auteurs de la proposition (responsable du consortium et équipe) sont-ils qualifiés en termes de connaissances scientifiques, d'expertise et d'expérience pour mener à bien le projet ?
 - Quelle est la qualité des travaux antérieurs en termes de contributions passées ou potentielles et d'impact sur le domaine de recherche proposé et sur d'autres domaines de recherche ?
 - L'équipe responsable du consortium (y compris les chercheurs principaux identifiés) est-elle en mesure de diriger le projet, par exemple en ayant de solides compétences en matière de gestion et de leadership, ou en ayant une expertise complémentaire et une synergie entre les membres de l'équipe ?
- Le Belmont Forum vise à accroître l'accessibilité des opportunités de recherche, en particulier pour les communautés marginalisées. Dans cet esprit, veuillez évaluer la diversité de l'équipe du consortium en tenant compte des multiples facteurs, notamment la géographie, le sexe, l'appartenance ethnique et la nationalité, la formation ou les antécédents, ainsi que l'inclusion des peuples autochtones et des détenteurs de savoirs locaux.
- Quelle est la valeur ajoutée de la coopération internationale ? Le cas échéant, veuillez indiquer dans quelle mesure les investissements existants des organisations partenaires sont mis à profit dans le projet proposé
 - Si ces partenariats existent déjà, qu'est-ce que ce nouveau financement leur permettra de faire qu'ils ne pourraient pas faire autrement ?

4. Coproduction et pertinence sociétale

- Des approches transdisciplinaires sont-elles intégrées dans le cycle de vie du projet ? (co-construction, co-identification, co-développement)
- Les parties prenantes sociétales ont-elles été impliquées dans le cadrage initial et l'élaboration de la proposition ?
- Les résultats du projet proposé présentent-ils une pertinence/un impact sociétal réel (sur le terrain) ?
- Des dispositions sont-elles prises pour que tous les partenaires (y compris les parties prenantes/la société) partagent équitablement les impacts/bénéfices sur le terrain résultant de ce projet ?

5. Ressources et gestion

- Adéquation des ressources et des financements demandés
- Coopération équilibrée
- L'activité proposée est-elle bien conçue et organisée ?

- Existe-t-il un plan opérationnel avec des étapes bien définies ?
- Le plan de coordination est-il adéquat ?
- L'accès aux ressources est-il suffisant ?
- Les investissements demandés sont-ils justifiés et pertinents ?
- Les contributions scientifiques et financières demandées aux organisations partenaires de chaque pays sont-elles équilibrées ?

6. DDOMP (Data and Digital Outputs Management Plan / Plan de Gestion des Données)

- Le PGDD est-il conforme à la [politique d'ouverture des données du Forum Belmont](#) et aux [principes du FAIR](#) ?
- Le PGDD tient-il compte des principes de [CARE](#) ?
- Le PGDD est-il suffisamment détaillé et doté de ressources pour pouvoir être mis en œuvre efficacement ?

Comment postuler ?

- Tous les documents de l'appel, y compris les lignes directrices à l'intention des candidats et les exigences nationales/régionales, ainsi que le portail de soumission sont disponibles sur le site web du Belmont Forum Grant Operations : <http://bfgo.org>.
- Les détails de l'appel et de la procédure de candidature sont présentés sur le site web du Belmont Forum: <http://www.belmontforum.org>, où vous trouverez également des liens vers des modules de formation pour les proposants sur la chaîne YouTube du Belmont Forum.
- Avant de commencer à préparer leurs propositions, les candidats sont invités à contacter leurs points de contact institutionnels, dont la liste figure dans les documents annexes de l'appel.

Calendrier de l'appel :

Le présent appel comporte une procédure de soumission en deux étapes. Les dates limites de soumission sont les suivantes :

- La pré-proposition (obligatoire pour la soumission d'une proposition complète) est due le **31 août 2024, 20:00 UTC** et doit être soumise en ligne.
- Les activités de renforcement des capacités et les activités de mise en réseau collaboratif débuteront en **avril** et se poursuivront jusqu'au **31 décembre 2024**. Ces activités et projets sont **volontaires** et sont conçus pour améliorer la proposition de chaque consortium.

- Propositions complètes à soumettre en ligne avant le **31 décembre 2024**.
- Toutes les propositions peuvent être rédigées en anglais, français, espagnol ou portugais.

Les propositions doivent décrire clairement comment le projet proposé abordera les thèmes de l'appel et réalisera les sujets choisis. Les propositions retenues comprendront des budgets bien justifiés, la répartition des fonds et l'attribution des responsabilités et du temps. Les projets doivent comporter des plans bien conçus et détaillés de gestion des données, d'engagement des parties prenantes et de gestion de la communication. Les plans visant à assurer un large accès public aux données, aux résultats et aux conclusions doivent être décrits. <Les projets retenus doivent participer à des activités coordonnées tout au long de leur durée de vie, y compris des activités de lancement, à mi-parcours et à la fin du projet.

À propos du Belmont Forum

Créé en 2009, le Belmont Forum est un partenariat d'organismes de financement, de conseils scientifiques internationaux et de consortiums régionaux qui s'engagent à faire progresser la science transdisciplinaire. Les opérations du Forum sont guidées par le [Belmont Challenge](#), un document de vision qui encourage *la recherche transdisciplinaire internationale fournissant des connaissances permettant de comprendre, d'atténuer et de s'adapter au changement environnemental mondial*.

Les membres du Forum et les organisations partenaires travaillent en collaboration pour relever ce défi en lançant des appels à propositions internationaux, en s'engageant à respecter les meilleures pratiques en matière d'accès libre aux données et en proposant des formations transdisciplinaires. À cette fin, le Belmont Forum s'efforce également de renforcer la capacité générale de mener des recherches transnationales sur les changements environnementaux par le biais de son initiative [e-Infrastructure et gestion des données](#).

Depuis sa création, le forum a mené avec succès 21 appels à propositions, soutenant plus de 1 000 scientifiques et parties prenantes, représentant plus de 90 pays. Les thèmes abordés par les ARC sont notamment la sécurité de l'eau douce, la vulnérabilité côtière, la sécurité alimentaire et le changement d'affectation des sols, la prévisibilité du climat et les liens interrégionaux, la biodiversité et les services écosystémiques, l'observation de l'Arctique et la science au service de la durabilité, ainsi que les montagnes en tant que sentinelles du changement. Les nouveaux thèmes sont élaborés dans le cadre d'un processus de définition du champ d'application et font l'objet d'appels à propositions sur le site web du Belmont Forum et sur son site [BF Grant Operations](#).

À propos de la National Research Foundation, Afrique du Sud

La NRF est un organisme statutaire indépendant créé par la [National Research Foundation Act \(Act No 23 of 1998\)](#), à la suite d'un examen de l'ensemble du système mené pour le compte du Department of Arts, Culture, Science and Technology (DACST). La nouvelle entité a intégré les fonctions des agences de financement de la recherche qui desservaient auparavant diverses sections de la communauté des chercheurs, à savoir l'ancien Centre pour le développement des sciences (CSD) du Conseil de recherche en sciences humaines (HSRC) et l'ancienne Fondation pour le développement de la recherche (FRD) qui comprenait plusieurs installations de recherche nationales.

En tant qu'agence de recherche et de développement scientifique mandatée par le gouvernement, le NRF finance la recherche, le développement de capacités humaines de haut niveau et d'infrastructures de recherche essentielles afin de promouvoir la production de connaissances dans tous les domaines disciplinaires. L'objectif du NRF est de créer des instruments de financement innovants, de faire progresser le développement des carrières de recherche, d'accroître l'engagement scientifique du public et d'établir des plateformes de recherche de pointe qui transformeront le paysage scientifique et inspireront une communauté de recherche représentative qui aspirera à la compétitivité mondiale. Le NRF promeut les intérêts de la recherche et de l'innovation sud-africaines à travers le pays et au niveau international. En collaboration avec les institutions de recherche, les entreprises, l'industrie et les partenaires internationaux, nous jetons des ponts entre les communautés de recherche pour un bénéfice mutuel qui contribue au développement national.